



refus d'indemnisation annulation vol

Par **bolo971**, le **19/02/2013** à **15:20**

bonjour,

j'avais réservé un vol pour les USA et j'avais opté pour une assurance multirisques de mondial assurance.

Mais vu que j'ai réussi un concours j'ai du effectuer l'annulation pour une prise de poste dans la région de Strasbourg pendant cette période.

c'est quand même une mutation obligatoire de mon nouveau employeur, mondial assurance joue sur les mots...

Donc mondial assurance a indiqué :

Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre annulation de voyage, consécutive à un changement de poste suite à un concours.

A cette occasion, vous avez évoqué le contrat souscrit comme étant celui destiné à couvrir votre séjour.

Les conditions générales de ce contrat, qui précisent les conditions dans lesquelles nous sommes susceptibles d'intervenir, ont fait l'objet d'une lecture attentive.

Nous classons donc sans suite cette affaire pour laquelle nous ne sommes pas engagés contractuellement.

Nous vous remercions de votre compréhension,

Et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

E-mail: reglement.assurance@mondial-assistance.fr

Nous vous rappelons la garantie "Mutation professionnelle" article 12,9:

" Votre mutation professionnelle, non disciplinaire, imposée par votre employeur...."

Dans votre cas, il s'agit d'une réussite à un concours pour être dans la fonction publique. Donc, ce n'est pas une mutation imposée par votre employeur